

13830

17 NOV. 1999

SOGECOMPTA

Société Anonyme au capital de 501.250 francs  
Siège Social : 151 Avenue Gallieni - 93170 BAGNOLET

R.C.S. BOBIGNY B 330 472 507

I.N.P.J.



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,  
Le trente juin,  
A 18 heures,

Les actionnaires de la société SOGECOMPTA, société anonyme au capital de 501.250 F, divisé en 401 actions de 1250 F chacune, dont le siège est 151 Avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée le 15 mai 1999 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques JACOB, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jacques JACOB et Monsieur Stéphane PEREZ, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Suzy FERRAZ est désignée comme secrétaire.

Monsieur Michel POTET, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 mai 1999, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 396 actions sur les 401 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

SF

W SP

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration. Lecture est ensuite donnée du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

8F

W

8P

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 1998, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 1998 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de 320 121 F de l'exercice de la manière suivante :

A la réserve spéciale de  
l'article 219 I.f du C.G.I. 80 120 F

Solde 240 001 F

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 934 261 F.

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bi du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avoirs fiscaux</u>
31/12/95	1.550	775

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

SF

W

Q

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de

Monsieur Jacques JACOB,  
Monsieur Francis COLSON,  
Monsieur Stéphane PEREZ,

viennent à expiration ce jour, renouvelle ces mandats pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jacques JACOB,  
Monsieur Francis COLSON,  
Monsieur Stéphane PEREZ,

présents à la réunion, acceptent le renouvellement de leurs fonctions.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Les mandats de Monsieur Michel POTET, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Daniel FORESTIER, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement :

- de Monsieur Michel POTET, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Bernard BLIAH, demeurant 122 Rue LAURISTON 75116 PARIS, né le 21 mai 1957 à ORAN (ALGERIE), de nationalité française ;

- de Monsieur Daniel FORESTIER, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, Madame Françoise BLIAH, demeurant 122 Rue LAURISTON 75116 PARIS, née le 27 mai 1960 à PARIS XV ARRD (75 SEINE), de nationalité française ;,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SF

W

SP

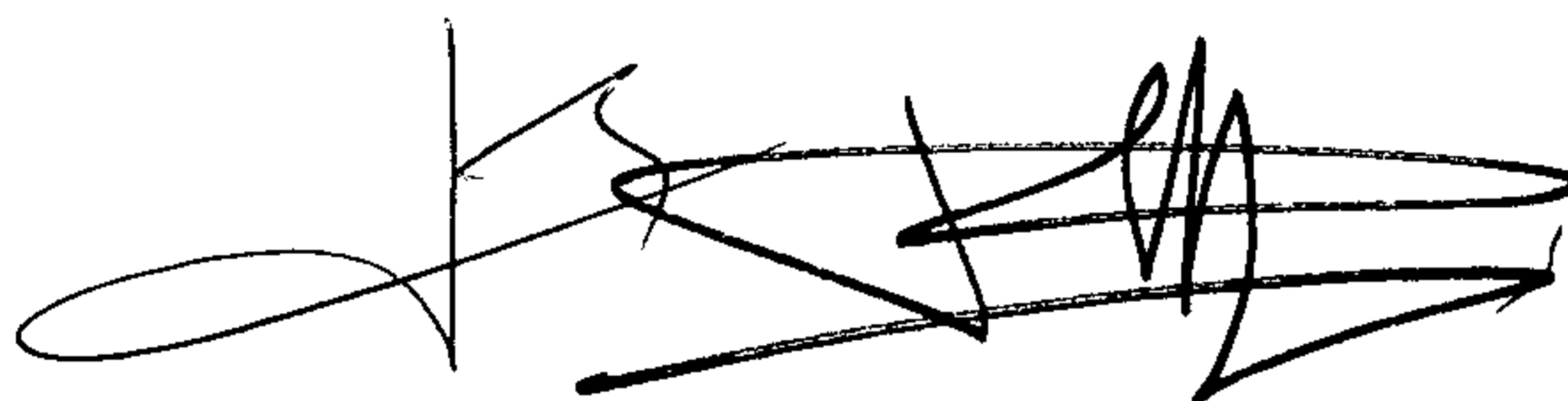
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Jacques JACOB

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a stylized 'J' on the right.

Les Scrutateurs  
Jacques JACOB      Stéphane PEREZ

Two overlapping handwritten signatures in black ink. The signature on the left is similar to the President's, and the one on the right is more complex and scribbled.

La Secrétaire  
Suzy FERRAZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ferraz' written in a cursive style.